

Réseaux et bases de données

Björn-Olav DOZO (ULg) et Bibiane FRÉCHÉ (ULB)
Projet CIEL (ARC – Communauté française de Belgique)

La notion de réseau, telle que nous l'entendons dans cet article, est l'ensemble complexe des relations qui s'établissent, au sein d'un espace culturel et social donné, entre divers acteurs, groupes ou institutions, relations qui assurent en outre l'unité et la cohérence de cet espace.

Nous comptons utiliser cette notion pour rendre compte des relations et de la structure relationnelle du personnel littéraire belge francophone. Le personnel littéraire doit être compris comme l'ensemble des intervenants dans le champ littéraire, qu'il s'agisse d'acteurs littéraires (auteurs), économiques (éditeurs), politiques (responsables dans des institutions culturelles) ou autres. Avant de décrire l'outil informatique qui va nous permettre d'étudier ces relations, il est nécessaire de s'arrêter sur l'outil conceptuel que nous comptons utiliser. En effet, si la notion de réseau a déjà été utilisée abondamment en sciences humaines, l'histoire de la littérature doit la repenser en fonction de ses objets propres, le nôtre étant dans ce cas-ci le personnel littéraire.

La notion de réseau en histoire de la littérature

Explicans vs explicandum

Comme nombre de concepts en sciences humaines, le réseau est à la fois un instrument d'explication (*explicans*) et un objet à expliquer (*explicandum*). Dans le premier sens, il permet de décrire des relations effectives dans l'espace social ; dans le second, il désigne une construction intellectuelle *a posteriori*, donc un fait de discours – lui-même susceptible d'être étudié historiquement. Ces deux sens induisent

une opposition chronologique (le premier est au présent, le second est au passé) et modale (le premier est construit, là où le second est en construction).

En tant que *moyen d'explication*, le réseau est un instrument auxiliaire de la sociologie de la littérature qui permet d'étudier les relations effectives entretenues par divers individus. Il déploie une analyse réticulaire largement computative, fondée sur le dénombrement des nœuds¹ et des relations, et utilisant l'analyse structurale comme paradigme (voir Degenne & Forsé 1994 : 5-17).

Ce type d'analyse permet de mettre en évidence des trous structuraux au sein d'un réseau donné. C'est un des acquis les plus remarquables de cette méthode (voir Burt 1992). Burt définit un trou structural comme « a relationship of nonredundancy between two contacts » (Burt 1992 : 18). Il s'agit de l'ensemble des propriétés d'un réseau qui prennent en compte la cohésion, la densité et l'équivalence des relations de ce réseau.

Mais trois questions majeures sont soulevées par la méthode appliquée au personnel littéraire : qu'en est-il de la complétude des nœuds du réseau ? comment pondérer les relations entre nœuds ? qu'en est-il de la temporalité et des modalités des relations ? Ces questions ne sont pas nouvelles, et ont déjà été traitées par l'analyse structurale appliquée à d'autres objets (les sciences économiques par exemple – voir Granovetter 2000 : 45-73) que celui des relations du personnel littéraire. Nous devons néanmoins nous attarder sur ces problèmes, afin de montrer leur spécificité dans le cas qui nous intéresse.

Pour que la notion soit efficace et pertinente pour l'analyse structurale, le réseau doit tendre vers l'exhaustivité des nœuds qui le composent. Chaque nœud représente une personne, qui entretient des relations avec d'autres nœuds. Si le nœud ou la relation venait à manquer, la notion de réseau comme moyen d'analyse ne pourrait fonctionner pleinement, et la représentation serait faussée. Pour que la notion de réseau garde toute son efficacité, il faut donc dénombrer de manière exhaustive d'une part les différents acteurs en jeu, à savoir les nœuds, d'autre part les relations existant entre ces différents nœuds. On peut mentionner comme exemple concret le réseau des relations qu'entretenaient avant leur élection les futurs membres de l'Académie royale de Langue et Littérature françaises de Belgique (ARLLF). Ce réseau de relations, fondé sur des amitiés de

¹ Terme générique dans ce cas (il renvoie aux individus qui entretiennent des relations), le nœud acquiert un sens spécialisé chez certains auteurs (voir Degenne & Forsé 1994).

longue date et dues à la fréquentation de mêmes lieux de sociabilité (écoles, universités et surtout revues), permet de mettre en évidence l'importance du recrutement primitif de l'ARLLF au moment de sa création en 1920 : lors des élections suivantes, visant à pourvoir les dix sièges non encore pourvus lors de l'installation de l'Académie, on remarque que les réseaux relationnels fonctionnent à plein. Ainsi, sur les dix premiers élus, six ont publié dans *La Jeune Belgique*, revue prestigieuse qui, dans les années 1880, avait incarné le « réveil » littéraire belge ; parmi les dix académiciens désignés ensuite, sept encore ont figuré à son sommaire. Tous entretenaient des relations étroites, nées grâce à la revue ou antérieures à celle-ci (voir Dozo 2004).

La solution que nous voulons apporter à ce problème de complétude des nœuds se fonde sur les moyens informatiques modernes : il n'est plus impensable de recueillir dans une base de données la quantité d'informations nécessaire pour produire et étudier des représentations schématiques des relations qui existaient au sein du personnel littéraire d'une période déterminée. C'est l'un des objectifs de la base de données développée actuellement par le CIEL.

Par ailleurs, dans le cas qui nous préoccupe, l'étude des relations au sein du personnel littéraire soulève une autre question que celle de l'exhaustivité du dénombrement de ces relations : quel poids accorder à chaque relation ? ou, autrement dit, comment jauger l'importance de telle relation par rapport à telle autre ?

Il n'est bien sûr pas envisageable de trouver une solution générale au problème de pondération des relations. Il s'agit typiquement d'un problème d'histoire de la littérature, à analyser au cas par cas, en fonction de toutes les sources nécessaires. La pondération des relations doit être envisagée, mais elle ne peut l'être de façon globale et par la seule solution informatique. Le poids d'une relation entre deux individus ne peut être établi qu'après l'analyse de cette relation.

Vouloir intégrer la problématique de la pondération des relations dans une base de données relève de la chimère. Les catégories à définir seraient trop nombreuses, et leur finesse serait inversement proportionnelle à leur utilité pour un traitement semi-automatique des données. L'ordinateur doit se cantonner dans un rôle heuristique, et permettre au chercheur d'accéder rapidement à des faits sûrs et vérifiables grâce à la citation des sources.

Enfin, le réseau comme instrument d'explication fonctionne en synchronie, ou du moins dans une synchronie propre au vecteur de la

relation : le laps de temps constituant la synchronie sera différent selon qu'il s'agit de l'étude d'un échange épistolaire inscrit dans la durée ou du compte rendu d'entrevues régulières, mais limitées dans le temps.

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, l'instrument d'explication qu'est le réseau ne recense que des faits. Ces faits s'incarnent dans une certaine matérialité (une lettre adressée à un correspondant, l'enregistrement d'une entrevue, une mention écrite comme l'appartenance commune à un comité de rédaction, etc.). Ils ne peuvent être des faits de discours (le fait qu'un écrivain prétende connaître telle personne n'établit pas cette relation comme un fait attesté). Les relations du réseau ne peuvent donc qu'être positives : elles existent si un fait vient les confirmer. Dans le cas contraire, elles n'existent tout simplement pas. Cette remarque, qui peut apparaître comme une lapalissade, prend tout son sens par rapport aux modalités de relations dans le réseau entendu comme objet à expliquer.

Ainsi, la notion de réseau, envisagée cette fois comme *objet à expliquer*, permet d'étudier l'expression des relations dans des pratiques discursives. Les relations effectives de l'écrivain ne comptent plus : on se situe au niveau des représentations. On étudie des faits discursifs, c'est-à-dire que l'objet préexiste à l'étude, et se dit déjà comme la représentation d'une dynamique de groupe. L'objet est fini, dimensionné, et s'apparente à une modalité discursive. Il présente une réalité perçue par l'énonciateur. Il structure le discours tenu par un des nœuds du réseau sur les relations que les différents nœuds de ce réseau entretiennent (par exemple Franz Hellens parlant de son réseau de relations parisiennes), ou celui, tenu par un agent extérieur, quant à la représentation qu'il se fait des relations d'un groupe de personnes (par exemple, le critique discourant à propos d'un groupe littéraire). Le mot « réseau », dans ces discours, n'est donc qu'un motif relationnel, qui est parfois remplacé par « groupe de contacts », « groupe de relations », etc.

Il intéresse pourtant le chercheur dans la mesure où celui-ci étudie les modes de représentation des relations groupales – ces modes de représentation étant éventuellement interprétables socialement. Dans ce cas, soit la formalisation en réseau est déjà donnée (par celui qui tient le discours), soit le chercheur formalise lui-même un réseau, en fonction des relations qui apparaissent dans le discours.

Le commentaire produit par le chercheur au sujet de ce réseau qui se dit appartient au régime du méta-discours : soit le réseau se dit tel

quel dans le discours étudié, et le chercheur le commente (il l'interroge pour comprendre le sens de son existence, de sa configuration, etc.), soit il est convoqué par le chercheur pour formaliser les données existant nécessairement et uniquement dans le discours étudié. Les études de souvenirs d'écrivains (voir Dozo & Marneffe 2005), qui mettent par exemple en scène l'histoire d'un mouvement littéraire, font partie des recherches liées à cette seconde acception de la notion de réseau. Elles étudient les réseaux qui se disent, soit en analysant le discours de représentation tenu par l'écrivain quant à la dynamique du mouvement, soit en recomposant les relations explicitées pour ensuite étudier le schéma de ces relations. Ce dernier donne alors à comprendre la représentation de la dynamique du mouvement littéraire pour l'écrivain.

Dans ce cas-ci, le problème de la complétude du réseau se pose différemment : comme le réseau correspond à la représentation pour l'énonciateur (écrivain ou critique) d'une dynamique de fonctionnement, il forme un tout unitaire exprimé nécessairement et uniquement dans le discours (texte écrit, généralement). Ce dernier est autosuffisant pour exprimer le réseau tel qu'il se dit. Beaucoup plus lâche que lors d'une analyse structurale de la réalité, le tissu relationnel mis en place dans le discours ne peut souffrir d'un manque : à partir du moment où la cohérence interne règne dans la représentation, le schéma réticulaire fonctionne pour en rendre compte. La notion de complétude du réseau dépend alors uniquement de l'attention portée au discours étudié.

Dans le cas d'un réseau comme objet à étudier, la pondération des relations est totalement dépendante de la représentation qu'en a l'auteur du texte. Encore une fois, il s'agit de fonctionner au cas par cas : chaque texte – même ceux concernant le même sujet – donne un point de vue unique et propre sur l'équilibre des relations dans le réseau.

Enfin, en ce qui concerne la temporalité et les modalités des relations au sein d'un réseau, c'est à nouveau la cohérence même du texte qui structure l'évocation de tel ou tel nœud. Une certaine diachronie peut donc apparaître si le réseau est actif sur une période relativement longue. Dans ce cas-là, l'unité du réseau ne peut plus être la coupe synchronique représentée par une époque (quelle qu'elle soit), mais l'action que les nœuds du réseau opèrent en commun. Il ne s'agit plus d'une unité de temps, mais d'une unité d'action. Par exemple, lorsqu'André Fontainas évoque le mouvement symboliste, il mentionne des acteurs de générations différentes, qui ne se sont pas tous connus directement, mais qui, par

l'intermédiaire d'une action commune – l'appartenance à la mouvance symboliste – font partie du même réseau (voir Dozo & Marneffe 2005).

Comme le réseau-objet appartient au plan du discours, il peut exister en son sein des relations négatives, c'est-à-dire des anti-relations. Ainsi, et cela de la même manière que lorsque le réseau est un instrument d'explication, quand un énonciateur affirme qu'il n'a jamais rencontré telle personne, il n'y a tout simplement pas de relation. Mais lorsqu'un énonciateur clame son dégoût pour tel écrivain, la relation existe et donc participe au réseau, vu notre postulat concernant le discours auto-suffisant : toutes les relations qui y apparaissent doivent être mentionnées dans le schéma réticulaire, et seulement celles-là. Évidemment, la modalité rendant compte de cette anti-relation ne peut pas être la même que celle rendant compte des relations positives. La présence de la relation est obligatoire dans le réseau, mais la formalisation de sa modalité doit permettre de l'isoler.

Homogénéité vs hétérogénéité

L'opposition homogénéité / hétérogénéité ne concerne pas les réseaux en eux-mêmes, mais leur capacité à rendre compte de relations d'agents appartenant à des milieux différents. La notion de réseau, souple et ouverte, se veut moins restrictive que la notion de champ, qui crée un espace tendanciellement isolable dans le monde social pour rendre compte du monde littéraire. Le « champ » doit être structuré, avoir ses propres règles, sa capacité de « retraduction » des forces qui lui sont extérieures, et pouvoir ainsi rendre compte d'une logique propre à une pratique (la littérature en l'occurrence). Si une telle démarche fonctionne à plein pour un champ littéraire homogène et structuré, comme le champ français, elle ne donne pas son plein rendement dans le cas de pratiques littéraires faiblement autonomisées, comme c'est le cas en Belgique (voir à ce sujet l'introduction du présent volume).

Pour rendre compte de certaines micro-structures littéraires, telles les revues, les groupes, etc., ou d'institutions moins autonomes, comme l'Académie royale de Langue et Littérature françaises de Belgique, utiliser la notion de « réseau » présente un avantage capital, à savoir l'étude de configurations hétérogènes (au niveau de l'appartenance à la sphère littéraire) d'acteurs sociaux. La littérature belge francophone constitue un terrain privilégié pour mettre à profit un tel outil, car le tissu relationnel entre le personnel littéraire et politique y est particulièrement serré.

Une base de données sur la littérature belge de langue française

La base de données sur la littérature belge de langue française élaborée au sein du projet CIEL a d'abord un objectif patrimonial. L'histoire de la littérature belge de langue française s'est écrite au gré d'initiatives éparses, provoquant de grandes disparités dans la documentation actuellement disponible, particulièrement en ce qui concerne les références bibliographiques. Le chercheur a bien sûr divers ouvrages de référence à disposition, et tout particulièrement les quatre parutions suivantes, qui sont complémentaires :

- la *Bibliographie des écrivains français de Belgique* (1958-1988), publiée par l'ARLLF et fondée par Jean-Marie Culot. Cet ouvrage d'une grande utilité présente cependant deux limites : il arrête le collationnement aux années 1960 (1950 pour le tome I) et les derniers volumes consacrés aux écrivains dont le nom commence par les initiales R à Z n'ont pas encore paru² ;
- la *Biographie nationale* (1866-1986) pose le même type de problèmes chronologiques, même si elle a été complétée par de nombreux suppléments et par la *Nouvelle Biographie nationale* (1988) ;
- la revue *Textyles* publie annuellement la bibliographie courante des travaux scientifiques portant sur les lettres belges de langue françaises. Cette bibliographie à visée exhaustive est malheureusement dépourvue d'investigation rétrospective ;
- le *Dictionnaire des œuvres* (Frickx & Trousson 1988-1994) résume l'argument d'une grande partie des romans, recueils de poèmes, essais et pièces de théâtre produits par des écrivains belges de langue française. La qualité de ses résumés est inégale.

La constitution de la base de données CIEL vise d'abord à compiler les informations déjà existantes, à les corriger s'il y a lieu, puis à les mettre à jour. Le support informatique est le format idoine pour ce type de bibliographie en perpétuel devenir.

Sur cette visée patrimoniale vient se greffer un autre objectif que nous qualifierons de « relationnel ». Au vu des considérations théoriques de la première partie, une base de données informatique constitue un

outil exceptionnel pour étudier les relations sociales factuelles entre les auteurs.

Telle que nous l'avons pensée et conçue, la base de données CIEL s'oriente vers un usage de la notion de réseau au sens d'instrument d'explication. Elle permet de mettre en relation systématique les trois pôles autour desquels elle s'articule (auteurs, œuvres et revues, voir *infra*) et de mettre au jour une grande partie des réseaux qui aujourd'hui encore demeurent cachés, pour des raisons purement matérielles (éparpillement géographique des données, par exemple). Il s'agit bien évidemment d'un outil qui vise à faciliter la tâche heuristique du chercheur, sans éluder le travail herméneutique. Cependant, ces remarques ne doivent pas occulter la puissance et l'innovation que constitue un tel corpus de faits pour les études littéraires : le chercheur aura à sa disposition des faits attestés et vérifiables (grâce aux mentions des sources), qu'il pourra mettre en relation de manière automatisée grâce à des requêtes programmables.

Le rapport entre notre base de données et le réseau comme objet d'étude est plus ténu. Notre but n'est pas de recenser les textes qui mettent un réseau en scène, mais nous ne pouvons pas ignorer totalement les affiliations ou amitiés revendiquées par un auteur. Nous avons donc pris la décision de recenser la totalité de ces affiliations et amitiés revendiquées et d'en donner la source. Se crée alors au sein de la base un immense corpus de relations multilatérales exprimées, qui permet d'observer un espace de prises de parole se donnant comme fini, limité (même s'il n'est jamais complet, la complétude ne jouant pas un rôle prépondérant dans ce cas-ci), long « discours » à étudier, tenu par de multiples énonciateurs. Ces relations, revendiquées par les écrivains eux-mêmes ou par leurs critiques (ce qui permet d'en mesurer l'importance et le poids), constituent un corpus immense que l'informatique permet de gérer. Bien entendu, cet espace de discours est en constante évolution, et il demande la mise au point de requêtes d'exploitation particulièrement lourdes, mais techniquement réalisables.

Organisation de la base de données

La base de données, qui couvre actuellement les années 1920-1960, comporte trois grandes parties intitulées « Auteurs », « Œuvres », « Revues ».

² La publication du 6^e volume (R-Séverin) est prévue pour 2006. Jacques Detemmerman recense par ailleurs, sous forme de fiches, de nombreuses informations destinées à compléter la *Bibliographie des écrivains français de Belgique*, mais elles ne sont pas accessibles au public. Le personnel du projet CIEL y a accès pour l'usage de la base.

La base « auteurs »

La base « Auteurs » comprend une table principale et plusieurs tables connexes, liées à la principale. L'information est présentée en quatorze onglets. Cette présentation est un choix justifié par la nécessité d'un accès aisé et direct à toute l'information à ce stade du développement de la base. La présentation du contenu des tables est complètement modifiable, comme dans toute base de données, et répondra aux besoins spécifiques des chercheurs à chaque phase du développement. L'objet encodé dans la base « Auteurs » est la personne physique, déclarée à l'État civil. Le critère qui différencie cette personne physique des autres Belges et qui lui permet d'entrer dans la base est que cette personne a publié des œuvres littéraires, ce qui lui confère pour l'usage de la base le statut d'écrivain.

Se fondant sur cet état de fait, la base regroupe cinq grandes catégories d'informations sur les écrivains belges francophones :

- des données strictement biographiques ;
- leurs trajectoires scolaire et professionnelle ;
- leur cursus social ;
- leur relation au monde littéraire et culturel au sens large ;
- une bibliographie de la documentation traitant de ces auteurs.

Les données biographiques sont subdivisées en quatre onglets. La fiche « État civil » livre les informations relatives à l'identité de l'écrivain : ses noms et prénoms, ses dates de naissance et de mort, sa (ou ses) nationalité(s), ses éventuels pseudonymes³. Le second signet donne l'ensemble des résidences (principales ou secondaires) de l'écrivain. L'onglet « Famille » décrit l'arbre généalogique ascendant et descendant de l'écrivain. On trouve, pour chacun des membres de la famille, des informations variées telles que l'État civil, le parcours scolaire et professionnel, la langue maternelle et la confession religieuse⁴. Enfin, la fiche « Notes sur la famille » prolonge les trois précédentes et regroupe

³ Chaque onglet contient une zone de commentaires dans laquelle peuvent être insérées des informations complémentaires, qui n'ont pu être encodées de manière systématique dans le formulaire.

⁴ Hormis la famille considérée dans ses liens de parenté de premier degré avec l'écrivain, l'ensemble de la famille de l'écrivain – petits cousins, arrière-grands-parents, arrière-grands-oncles, etc. – n'est pas détaillée et caractérisée. Une fois qu'on entre dans le second degré de parenté, ne sont plus pris en considération que les membres de la famille dont l'activité (politique, artistique, littéraire, ...) peut avoir eu une éventuelle influence sur l'écrivain.

les informations liées à la santé de l'écrivain et à sa filiation avec des notables politiques ou littéraires. Ces deux types d'informations capitales ne pouvaient être ignorés par la présentation biographique des auteurs. Par exemple, évoquer en Belgique la dynastie littéraire, diplomatique et politique des Nothomb est indispensable lorsque l'on se penche sur l'un de ses membres écrivains. De même, *Chalet I* d'André Baillon (1875-1932) ne peut être analysé à sa juste valeur sans que soit pris en compte le séjour de l'auteur à la Salpêtrière.

L'onglet « Cursus scolaire » inclut des précisions sur les établissements, le niveau d'étude et la (ou les) langue(s) du parcours scolaire de l'écrivain. On sait qu'en Belgique, certaines écoles ont été de véritables viviers d'écrivains ou de mouvements littéraires novateurs, et ont participé par là à l'émergence de réseaux littéraires. On pense, par exemple, au collège Sainte-Barbe de Gand, où étudièrent Maurice Maeterlinck, Émile Verhaeren, Max Elskamp et Charles van Lerberghe, quatre figures emblématiques du symbolisme belge.

L'onglet « Professions » présente le parcours professionnel de l'auteur. La carrière d'un homme de lettres peut être fortement influencée par les relations professionnelles qu'il noue. De même, l'influence politique ou institutionnelle d'un homme de lettres peut être déterminante sur la carrière d'autres écrivains. On ne peut comprendre la trajectoire de Louis Piérard (1886-1951), par exemple, en ignorant qu'il était député socialiste, ni celle de Lucien Christophe en passant sous silence qu'il occupe depuis 1946 le poste de Directeur général de l'Administration des Beaux-Arts et des Lettres au Ministère de l'Instruction publique.

Les données biographiques, relativement homogènes, entrent assez aisément dans des tables. Les données littéraires, culturelles et socio-politiques demandent une analyse – aussi minime soit-elle – avant de pouvoir être encodées. Cette analyse se veut la moins rigide possible, mais doit exister pour que les données ne se présentent pas dans un chaos statistiquement inexploitable.

Ici se pose la question épistémologique du type de savoir que compile la base. Il s'agit d'un recensement d'informations factuelles, que l'on doit différencier du récit narratif et explicatif. Comme nous l'avons souligné plus haut, ces deux modes de connaissance ne sont pas antithétiques, mais il est important de prendre conscience de la réalité de l'objet encodé. Être perçu par la critique comme un écrivain catholique ou accumuler les preuves d'une appartenance idéologique au catholicisme – comme

l'adhésion au parti catholique, la fréquentation assidue d'une église, la rédaction de romans à thèse, etc. – suppose une différence fondamentale quant aux prises de position de l'écrivain. La distinction semble évidente pour l'analyste humain, mais un traitement statistique par la machine demande une nette séparation lors de la construction de la base. Il est donc indispensable d'affiner les catégories utilisées, pour ne pas niveler erronément les prises de positions des écrivains dans le monde social.

C'est ainsi que l'onglet « Coursus social » a été divisé en deux parties : les éléments de faits⁵, liés à des réalités matérielles (carte de parti, carnet de baptême, décorations militaires, ...) d'une part, et les opinions, pratiques et prises de position non liées à ces réalités d'autre part. Ce type d'informations peut être capital, par exemple si l'on aborde Charles Plisnier qui a d'abord été membre du Parti communiste Belge, puis du Parti ouvrier Belge et s'est enfin plongé dans les mystères du catholicisme. À un autre niveau, on constate que des affinités politiques ou l'appartenance à un parti politique peuvent donner naissance à des réseaux littéraires.

Même si toutes les données sociales ont été formalisées sur le même modèle (type de prise de position, position de l'écrivain par rapport à sa prise de position, date de la prise de position, durée de celle-ci), la division en deux catégories distinctes (faits liés à des preuves matérielles d'une part, opinions, prises de position et pratiques d'autre part) permet une exploitation fine, où chaque catégorie garde son propre rôle. Comme il est aisé de le constater au vu de ces remarques, les questions relatives à l'objet encodé font déjà intervenir la description interne de cet objet et l'exploitation que l'on veut faire des données. En effet, séparer nettement ces différentes étapes n'est possible qu'en théorie ; lors de la constitution de la base de données, elles sont étroitement liées.

Dans l'onglet « Sociabilité littéraire », la base recense les faits relevant directement de la carrière littéraire de l'écrivain, à savoir son appartenance à des jurys, à des groupes, à des sociétés⁶, à des salons et

⁵ L'appartenance de l'écrivain à des groupes ou des sociétés, sa participation à des mouvements de jeunesse, ses distinctions honorifiques, ses engagements politiques et sociaux, son service militaire, ses participations aux guerres, ses signatures de pétitions ou de manifestes extralittéraires, ses sports et loisirs non culturels classants (par exemple, golf, chasse, etc.).

⁶ La société diffère du groupe par l'adhésion à un règlement d'ordre intérieur, dont le groupe, qui se réunit de manière informelle, n'a pas besoin.

son adhésion à des manifestes littéraires (éventuellement liés à d'autres arts).

L'onglet « Activités littéraires et culturelles » recense les activités littéraires et culturelles de l'écrivain en rapport indirect avec son œuvre : ses activités éditoriales (appartenance à une maison d'édition comme lecteur, directeur de collection, etc.), ses participations à des périodiques (cette catégorie sera, dans le cas des revues littéraires, recoupée par la base « Revues »), son appartenance à des instances décisionnelles dans des appareils culturels officiels, ses activités médiatiques (au sens strict : radio et télévision), son activité d'organisateur culturel (animateur d'une galerie d'art, d'un musée privé, etc.), et ses activités de loisir culturel (pratique du théâtre amateur, musicien dans une fanfare, etc.).

Sont collationnées également, dans un onglet prévu à cet effet, les diverses conférences que l'écrivain a données. Ces informations d'une grande utilité, surtout pour les conférences qui n'ont pas été publiées, permettent de dévoiler des relations qui, nouées entre écrivains, visent une collaboration bilatérale ou sous-tendent de véritables stratégies d'émergence vers un réseau plus institutionnalisé. Les écrivains du Hainaut de l'immédiat après-guerre ont installé un système de ce type qui a porté ses fruits. D'un côté, le tournoisien Robert-Lucien Geeraert, le thudinien Roger Foulon et les « Montois » Remo Pozzetti et Maurice Willam, tous quatre débutants dans les lettres, ont échangé maintes conférences littéraires au sein du groupe des *Jeunes Écrivains du Hainaut*⁷. De l'autre côté, ils ont invité à plusieurs reprises leurs aînés Paul Bay et Alex Pasquier⁸, introduits dans certains milieux institutionnels de la littérature belge, à venir deviser à leur tribune, dans le but d'entrer en contact avec des membres de l'Association des écrivains belges de langue française (AEB) ou d'autres institutions littéraires de la capitale. La stratégie payera, particulièrement pour Roger Foulon, qui présidera l'AEB de 1973 à 1994.

⁷ Les JEH – que les Tournaisiens ne rejoindront que fin 1949 – publieront à partir de 1948 la revue *La Première Chance*, qui deviendra en 1949 *Jeunes Lettres hennuyères* (1949-1951). Même s'ils seront scindés en deux groupes par la suite, les JEH ne disparaîtront pas. Ils existent encore sous les noms d'*Unimuse* à Tournai et d'*Artistes de Thudinie*.

⁸ Paul Bay (1887-1970), même s'il est un écrivain assez marginalisé, est membre de l'AEB. Alex Pasquier (1888-1963) est secrétaire (1934-1951) puis président (1951-1962) de l'AEB, ainsi qu'animateur de l'*Association des Amis de Maurice des Ombiaux* dont Foulon devient secrétaire après la Seconde Guerre mondiale.

La fiche suivante signale les subventions, prix et hommages (un numéro spécial de revue, par exemple) qui ont été attribués à l'écrivain. On sait que les prix et les subventions demeurent parfois entre les mains de quelques personnes qui se donnent puis se rendent les récompenses. Or beaucoup d'écrivains doivent, en grande partie, leur légitimité littéraire auprès du grand public à ce type de récompenses. En 1946, José Vial⁹, dans une « Épître dubitative à Louis Piérard, sur Le Fonds national des Lettres », dénonçait ce type de réseaux. Il craignait en effet que la commission de onze personnes – dont Piérard, alors député socialiste et président du PEN Club de Belgique d'expression française, souhaitait la création – manque d'objectivité et mette à l'écart les écrivains avec lesquels elle ne s'entendait pas ou dont les opinions politiques divergeaient. De même, il craignait que certains groupes tentent d'attirer dans leur mouvance le plus grand nombre de personnes possible :

Ah, si nous connaissions les dessous des prix littéraires, nous en tirerions [des] exemples édifiants.

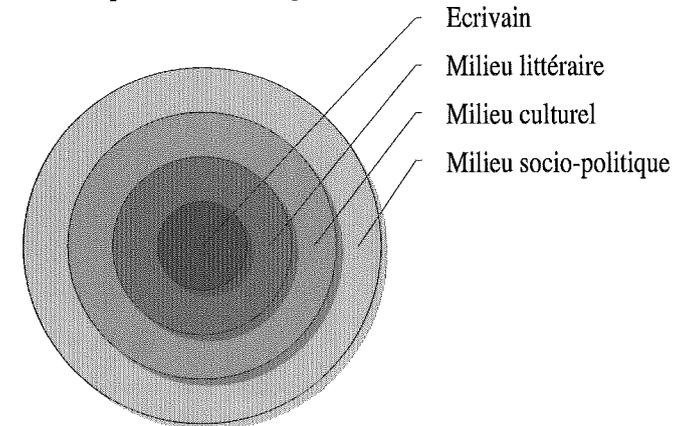
Mettre le sort des littérateurs belges entre les mains de quelques-uns, c'est ouvrir la porte au favoritisme, à l'incompréhension, à l'envie, à la vengeance entre spadassins-de-lettres.¹⁰

Enfin, les derniers champs collectent des données d'un autre type que le reste de la base : des faits discursifs. Ainsi, ils recensent sous forme de mots-clés les affiliations littéraires (entendues comme personnes, genres et mouvements littéraires) que l'écrivain revendique. Ensuite, ils rassemblent les commentaires critiques canoniques à propos de l'écrivain. Se créent ainsi les réseaux discursifs de l'écrivain, réseaux qui ont pour nœuds, par exemple, des personnes dont l'écrivain revendique l'influence, des mouvements auxquels la critique rattache l'écrivain, etc. Ces derniers champs sont un peu à part dans la base de données, vu les objets qu'ils permettent de collecter.

⁹ José Vial, Gantois, est le fondateur, durant l'entre-deux-guerres, du groupe littéraire *Les Débats* puis de la revue *Épîtres* après la Seconde Guerre mondiale, dont il est pratiquement l'unique rédacteur. Cette revue était à l'époque « provisoirement la seule revue rédigée en Français [sic] par des Flamands, qui paraît en Flandres. » (*Épîtres*, février 1946, fasc. 1, p. 11) Elle s'occupait essentiellement de littérature belge, dont elle défendait la qualité avec ardeur.

¹⁰ José Vial, « Épître dubitative à Louis Piérard, sur Le Fonds national des Lettres », dans *Épîtres*, septembre 1946, fasc. 6, p. 4.

Revenons aux troisième et quatrième parties de la base « auteurs ». Comme on le constate, elles permettent de dessiner tout le petit monde littéraire, culturel et sociopolitique autour duquel gravite un écrivain. Si l'on schématise le type d'informations recensées, on obtient un diagramme de quatre ensembles concentriques enchâssés l'un dans l'autre. Ces cercles partent de l'écrivain et du milieu purement littéraire pour s'élargir au milieu culturel puis au milieu sociopolitique¹¹. Ils ne sont en aucun cas imperméables. Au contraire, ils communiquent entre eux. Ainsi, les réseaux qui se créent entre les écrivains sont aussi ouverts aux artistes. De même, un milieu sociopolitique donné peut permettre à divers écrivains et / ou artistes de se rassembler et de former au gré des rencontres un réseau littéraire. Les données recensées permettront, à terme, de « cartographier », époque par époque, le monde littéraire belge – le terme étant pris dans son acception large.



La dernière partie de la base « Auteurs » recense la bibliographie secondaire, l'iconographie et les fonds d'archives, privés ou publics, liés à un écrivain.

Une fois complétée, la base « auteurs » pourra donc servir de *Répertoire électronique des auteurs belges de langue française*, puis de *Dictionnaire des écrivains belges de langue française*. Elle offrira aussi une seconde utilité : celle de *Bibliographie des travaux critiques*

¹¹ Le schéma présenté ici est bien sûr purement illustratif du principe de découpage de la base. Un écrivain peut, par exemple, fréquenter plusieurs ensembles sociopolitiques, culturels ou littéraires distincts. De même, un milieu culturel précis n'est pas l'apanage d'un seul milieu sociopolitique.

et répertoire des sources d'archives et d'iconographie sur la littérature belge de langue française.

La base « Œuvres »

Le second objet encodé, à savoir les « œuvres », est une réalité littéraire que chacun manie quotidiennement. Pourtant, elle pose de nombreux problèmes, car les définitions divergentes de cet objet abondent. Il s'agit là d'une question très générale, qui dépasse la confrontation entre l'informatique et le littéraire. Elle apparaît à ce niveau dans la mesure où l'introduction de l'objet « œuvre » dans la base de données contraint à le définir rigoureusement. Le concept d'« œuvre » est *a priori* utilisé de manière très lâche, pour parler d'un texte, de ses éditions, des livres qui le contiennent, de ses adaptations, de ses traductions, etc. Un flottement terminologique règne donc au départ autour de ce terme. Cette question pourrait faire l'objet de nombreux débats, mais nous nous contenterons de l'aborder sous l'angle pragmatique de la base de données, en délimitant précisément l'objet qui doit être encodé dans la base.

Pour ce faire, nous devons élargir notre problématique et analyser les répertoires de productions culturelles. Ces répertoires et catalogues ont été abondamment étudiés par l'*International Federation of Libraries Association* (IFLA), organisation indépendante, internationale, non lucrative et non gouvernementale, qui se donne pour but d'encourager la standardisation de services bibliothécaires de haute qualité et qui regroupe les plus grandes bibliothèques du monde.

L'IFLA a créé un modèle de catalogage de ces productions culturelles, modèle utilisé dans les répertoires des lieux de conservation (bibliothèques, médiathèques, etc.) et qui convient particulièrement à la résolution de notre problème. Il présente les réalités culturelles au moyen de leurs différentes incarnations et met en évidence une hiérarchisation de ces incarnations, chacune d'elles se situant à un degré d'abstraction différent.

Ce modèle a été adapté spécifiquement pour nos besoins. Le schéma suivant explique les différents niveaux d'incarnation de l'objet littéraire, avec pour chaque niveau les différents intervenants sur le texte.

	Incarnation de l'objet littéraire	Intervenants sur le texte
Niveau 1	travail ou œuvre	auteur
Niveau 2	expression de l'œuvre	niveau 1 + traducteur, adaptateur
Niveau 3	manifestation de l'œuvre : édition	niveau 2 + préfacier, postfacier, commentateur, éditeur scientifique, etc.
Niveau 4	item ; incarnation de l'œuvre, objet matériel	niveau 3 + propriétaire

Au sommet, il existe le « travail » (1), qui est « créé » par une personne ou une corporation. L'« expression » (2) de ce « travail » se trouve pour sa part « réalisée » par des agents (traducteurs, adaptateurs, etc.) qui modifient le texte lui-même à partir du travail de l'auteur. Ensuite d'autres agents produisent une « manifestation » (3) de cette « expression » en lui adjoignant préface, postface, commentaires, etc. Enfin, cette « manifestation » s'incarne dans des « items » (4), des biens matériels, qui « appartiennent » aux agents.

Cette structure pyramidale permet de différencier plusieurs réalités : le « travail » peut être assimilé à l'« œuvre » (1), définie par un titre général et un nom d'auteur, « premier » à avoir travaillé et créé cette œuvre. Cette œuvre connaît alors plusieurs « expressions » (2) : on retrouve pour ce deuxième niveau d'abstraction les mêmes informations (à savoir l'auteur et le titre), plus la langue de l'expression et sa forme générique (adaptation au théâtre par exemple). Ces « expressions » de l'œuvre prennent forme dans différentes « éditions » (3). Ce troisième niveau d'abstraction comprend les informations indispensables à la description complète de l'édition d'une œuvre. Ces éditions elles-mêmes s'incarnent dans de multiples « objets-livres » (4) (les volumes que l'on peut tenir en main), qui peuvent avoir leurs particularités propres (dédicace personnalisée par exemple).

Un catalogue de bibliothèque utilise le niveau 4 pour référencer les livres. Notre but n'est pas de référencer des livres, mais de produire des statistiques sur des auteurs, des éditeurs, etc., et d'établir des bibliographies par auteur. Nous avons choisi d'utiliser dans la table principale le troisième niveau, celui de l'édition. Ainsi, la table

« œuvres » recense l'ensemble des ouvrages publiés par un auteur donné – en ce compris les traductions qu'il a faites lui-même de son œuvre ou de celle d'autres écrivains. Pour chaque édition d'ouvrage, la base de données indique les éventuels auteurs, traducteurs, adaptateurs, collaborateurs, préfaciers, postfaciers, commentateurs, illustrateurs, etc. Elle spécifie s'ils sont belges afin qu'un lien puisse automatiquement être fait avec une fiche dans la base « auteurs » si c'est le cas. Elle donne aussi diverses informations sur le livre pris dans la matérialité de son édition : format, pagination, etc.

Dénombrer tout le personnel littéraire qui gravite autour d'une œuvre littéraire, ou y apparaît, peut avoir une importance capitale. Paul Aron a par exemple montré comment les dédicaces des livres d'Émile Verhaeren reflètent les différentes étapes de la consécration littéraire de l'auteur, tout autant qu'elles participent à cette consécration. En effet, on sait que « les dédicaces s'inscrivent dans un réseau d'échanges symboliques bien codifiés. [...] Elles servent [...] à signaler l'existence de liens entre auteurs secondaires ou alliés » (Aron 1994 : 14). Or Verhaeren avait une conscience pratique aiguë des enjeux du champ littéraire et il l'a utilisée à bon escient. On a pu distinguer trois étapes dans les dédicaces écrites par l'auteur. Durant la première, il destine ses œuvres à son cercle d'amis, c'est-à-dire au milieu social qui lui a permis d'émerger (Edmond Picard, Émile Van Mons, Georges Rodenbach, ...). Durant la deuxième, il dédicace ses œuvres aux personnes qui lui ont ouvert l'accès au champ parisien (Henri de Régnier, Alfred Valette, ...) ou aux champs étrangers en traduisant son œuvre (Arthur Symons, Stephan Zweig, Valère Brussov). Enfin, dans une troisième étape, Verhaeren, qui dépasse alors les limites de l'école symboliste et qui est devenu maître à son tour, dédie ses œuvres à de grands artistes ou à des maîtres issus d'autres disciplines (Paul Signac, Auguste Rodin, ...). Même s'il a toujours paru discret dans le domaine des prises de position théoriques – ce qui explique en partie qu'aujourd'hui encore, les critiques ne sachent pas vraiment dans quelle école le classer – on constate que Verhaeren a fourni, par ses dédicaces, « des signes de ralliement habilement destinés à affermir les positions conquises » (Aron 1994 : 14) qu'il faudrait expliciter dans une biographie de l'homme.

La table des traductions et des adaptations (au cinéma, à la télévision, à l'opéra, en bande dessinée, sous forme de chanson ou peinture, etc.) d'œuvres belges se situe quant à elle au deuxième niveau, c'est-à-dire

au niveau de l'expression de l'œuvre. En effet, à ce stade, nous désirons uniquement dénombrer les adaptations et traductions d'une œuvre belge donnée, voire connaître la langue de sa traduction ou le genre de son adaptation, mais pas trouver le nombre exact des éditions traduites ou adaptées.

Une fois définie notre utilisation du terme « œuvre », il nous reste à énoncer les critères qui nous permettent de classer une œuvre dans notre base de données. Ces critères sont intimement liés à la nationalité des intervenants sur cette œuvre. Par convention, si l'un de ces intervenants – qu'il soit auteur, traducteur, adaptateur, préfacier, commentateur, éditeur scientifique, etc. – est de nationalité belge (et se trouve donc dans la base « auteurs »), l'ouvrage auquel il prend part est intégré dans la table « œuvres ». Cette convention se justifie très pragmatiquement : il est dans nos objectifs de tendre vers la complétude des références relatives aux auteurs belges, et ce moyen a semblé le plus économique pour y parvenir sans que la gestion de la base ne devienne impossible.

La base « Œuvres » fournit également un résumé de chaque œuvre, à l'instar du *Dictionnaire des œuvres* cité plus haut. Elle se propose donc de devenir un *Dictionnaire électronique des œuvres littéraires belges de langue française*.

La base « Revues »

Les contributions aux revues constituent le troisième objet encodé dans la base de données. Il a fallu décrire de manière la plus économique possible l'architecture d'une revue, afin de référencer efficacement les contributions. Notre choix s'est porté sur une structure imbriquée de quatre ensembles. Le premier, qui englobe les autres, se rapporte à la revue comme entité abstraite : il attribue un numéro par revue en vue de la référencer de manière univoque. Le deuxième, ayant pour nom « État de la revue », reprend toutes les caractéristiques formelles descriptibles de la revue (titre, liaison organique à une institution, format, adresse bibliographique, organigramme, etc.). Il donne donc une idée évolutive du personnel (directeur, comité de rédaction, etc.) et de la forme matérielle de la revue. Nous avons créé ce deuxième niveau dans un double but pratique : nous l'avons d'abord différencié du premier niveau, afin de conserver l'unicité de la revue comme entité abstraite et éviter que celle-ci ne soit affectée par un changement dans l'orthographe de son titre ou par une modification de la composition du comité de rédaction ; par

ailleurs, nous avons également distingué l'« État de la revue » du niveau de la « Livraison », c'est-à-dire de l'objet papier, incarnation matérielle et consultable de la revue (date, titre d'un éventuel dossier et nom de son responsable s'il y a lieu, prix, pagination...). En effet, si l'état et la livraison s'étaient confondus, l'encodeur aurait dû reproduire pour chaque livraison les informations descriptives de la revue, ce qui aurait nui au principe d'économie qui régit la base. Le dernier ensemble, les « Contributions », constitue le niveau atomique de la base. Elles sont donc abondamment décrites, comme les deux autres objets « Auteurs » et « Œuvres ».

Les informations factuelles (titre¹², auteur, sujet traité¹³, ...) ne posent *a priori* aucun problème, mais la catégorisation de certaines données doit être opérée en vue d'un traitement statistique. En effet, l'exploitation statistique du corpus constitué de toutes les contributions d'auteurs à des revues demande une différenciation et une hiérarchisation de ces contributions, afin de ne pas placer sur le même pied un groupe de dix poèmes signés une seule fois et un entrefilet critique de trois lignes consacré au dernier livre à la mode. Pour tenter d'éviter cet écueil, nous avons élaboré un système de catégorisation des contributions. Deux catégories majeures se dégagent : la contribution libre et la chronique d'information, auxquelles s'ajoute une catégorie mineure qui ne pouvait entrer dans aucune des deux autres : la reprise. Celle-ci pourrait s'apparenter à une sorte de citation très large. Il s'agit de la reproduction dans une revue, avec ou sans le consentement de l'auteur, d'une contribution parue dans une autre revue. La chronique d'information est une contribution sous rubrique¹⁴, récurrente dans le temps puisque périodique, et qui traite un

¹² Chaque titre se rapporte de manière univoque à une et une seule contribution. Le titre ne peut donc être confondu avec le sous-titre ou le surtitre. Le sous-titre dépend du titre ; il le précise ou structure l'exposé d'une contribution. Le surtitre regroupe plusieurs contributions. Ces différenciations structurelles de l'appareil titulaire implantées au sein de la base sont là pour rendre compte au mieux de la structure éditoriale de la revue.

¹³ Les sujets traités sont des « propriétés » des contributions. Ils sont recensés quand ils sont typiquement littéraires. S'ils concernent un auteur, une œuvre ou une revue de notre base, un lien est créé vers cet auteur, cette œuvre ou cette revue. À long terme, il sera donc possible de consulter une bibliographie large des articles portant sur un sujet donné (un auteur, une œuvre ou une revue), et d'accéder automatiquement aux fiches relatives à ce sujet. D'autres requêtes concernant des sujets précis, par exemple des mouvements littéraires, seront aussi envisageables, grâce à un système de mots-clés indexés par contribution.

¹⁴ La rubrique est une partie de la revue, composée d'une ou plusieurs contributions regroupées sous un même titre, et qui suppose une volonté de périodicité.

sujet d'actualité sur le mode du compte rendu. La critique d'un livre ou d'une représentation théâtrale en constituent les exemples typiques. La contribution libre, quant à elle, regroupe les contributions qui n'entrent dans aucune des deux autres catégories.

La base « Revues » permettra de définir le type d'écrivain qui collabore à une revue donnée et de repérer assez rapidement des réseaux alliant mécènes et revues, unissant les revues entre elles, rapprochant les revues de certains partis ou tendances politiques, etc. Pour illustrer ce type de relations, nous citerons un autre extrait de l'« Épître dubitative à Louis Piérard, sur Le Fonds national des Lettres » où José Vial, qui pose en 1946 un regard assez lucide sur les effets positifs et négatifs des réseaux, montre un exemple de lien qui peut unir les périodiques entre eux ou à la politique :

De tous côtés nous viennent les encouragements mêlés de sympathie. Nous ne nous faisons pas trop d'illusion là-dessus. Cinquante pour cent d'esprit confraternel et autant d'intérêt réel pour quelques articles auxquels personne ne songe à contester un minimum de valeur. Des bibliothèques officielles s'abonnent à notre publication, c'est dire qu'elle est lisible, pour le moins. Or, nous avons trouvé dans *Le Peuple* du 31 mai dernier, un article intitulé : « Revues nouvelles » où l'on parle de quelques revues étrangères, de la *Revue Socialiste*, de *Synthèses*, du *Journal des Poètes* et d'une revue flamande. *Épîtres* n'est pas parvenue à attirer l'attention des collaborateurs du *Peuple*, malgré le « service de presse » régulier qui leur a été envoyé dès le début.

La tournure d'esprit de notre publication ne conviendrait-elle pas au grand quotidien socialiste ? Nous le craignons, en face de cette exclusive¹⁵.

Dans un deuxième temps, le CIEL projette de numériser les revues dont l'état de conservation devient problématique, qui sont difficilement accessibles ou qui présentent le plus d'intérêt historique. La base « Revues » a donc pour objectif de compléter le travail déjà entamé par Paul Aron et Pierre-Yves Soucy (1998) et de devenir un *Répertoire*

¹⁵ José Vial, *op. cit.*, p. 3.

analytique des revues littéraires belges de langue française, qui inclura une version numérique de certaines des revues présentées.

Au vu de ce rapide tour d'horizon, la base de données du CIEL devrait se convertir, petit à petit, en un véritable *Dictionnaire de la vie littéraire en Belgique francophone*, constamment mis à jour et consultable en ligne.

Conclusion

Dès sa conception théorique, la base de données CIEL a été pensée pour permettre une exploitation réticulaire de l'information qu'elle contient. Les nombreuses catégories mises en œuvre servent à isoler rapidement les lieux de sociabilité des écrivains, que ces lieux soient des instances littéraires (académies, sociétés, maisons d'édition, etc.), sociales (partis politiques, associations diverses, etc.) ou encore professionnelles (cabinets d'avocats, entreprises, etc.). La trajectoire de l'écrivain est ainsi topographiée, et l'on décèle alors directement, en synchronie, grâce au repérage chronologique intégré à la base, les points communs entre ces différentes « cartes ». Cet usage sociologique et historique de la base CIEL en sera l'une des exploitations majeures. Ainsi, la création de réseaux sociométriques, fondés sur l'existence de relations entre différents individus, est l'un des objectifs à atteindre. Il reste bien entendu à définir les modalités de ces relations. La méthode des réseaux permet ainsi une exploration et une explication plus efficaces d'ensembles sociaux plus faiblement structurés et moins clairement définis que ne l'est le champ littéraire français. La pratique littéraire francophone belge constitue un terrain de travail propice pour affiner cette méthode d'étude réticulaire. La base de données CIEL entend construire un outil opératoire, par sa structuration de l'information, dans l'optique du réseau comme instrument d'explication.

Dans la seconde optique définie plus haut, c'est-à-dire le réseau comme objet à expliquer, la base de données CIEL se révèle également utile. En effet, sa fonction patrimoniale, qui vise à rassembler le maximum d'informations sur les écrivains, permet de récolter de nombreux faits de discours (énoncés par les écrivains ou sur les écrivains, voire les deux). Ces éléments discursifs s'organisent dans les différentes catégories mises en place dans la base de données (par exemple dans les champs concernant les influences revendiquées ou non par l'écrivain, les

relations interpersonnelles revendiquées par l'écrivain ou supposées par la critique, mais non attestées par des éléments factuels, etc.). Il sera dès lors possible, une fois une certaine masse critique d'informations atteinte (masse qui dépend du dépouillement des sources secondaires), de faire coïncider ces informations entre elles, et ainsi d'établir par exemple des réseaux d'influences pour un groupe donné en recoupant les influences revendiquées par tous ses membres. À ce niveau-là, il ne s'agira plus d'une mise en réseau de faits visant à leur explication, mais d'un croisement de réseaux de relations mis en scène dans différents discours. Dans ce cas-ci, les réseaux doivent être déconstruits, pour comprendre les implications et les prises de position qu'ils cachent.

Ces deux usages de la base de données CIEL seront l'objet des premières thèses de doctorat exploitant cet outil novateur pour les études littéraires.

BIBLIOGRAPHIE

Aron, Paul

1994 « Dans le champ des honneurs », dans *Textyles*, 11 : 11-19.

Aron, Paul & Soucy, Pierre-Yves

1998 *Les Revues littéraires belges de langue française de 1830 à nos jours. Édition revue et augmentée*, Bruxelles, Labor & Archives et Musée de la littérature.

Bibliographie des écrivains français de Belgique

1958-1988 Bruxelles, Palais des Académies, 5 tomes [t. I, sous la dir. de Jean-Marie Culot ; t. II-IV sous la dir. de Roger Brucher ; t. V sous la dir. de Jacques Detemmerman].

Biographie nationale publiée par l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

1866-1986 Bruxelles, H. Thiry-Van Buggenhoudt, 44 vol.

Burt, Ronald

1992 *Structural holes : the social structure of competition*, Cambridge, Harvard University Press.

Degenne, Alain & Forsé, Michel

1994 *Les Réseaux sociaux. Une analyse structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin.

Dozo, Björn-Olav

2004 *Les deux premières générations de l'Académie royale de Langue et Littérature françaises : discours, personnel, réseaux*, Mémoire inédit de DEA, Université de Liège.

Dozo, Björn-Olav & Marneffe, Daphné de

2005 « Réseaux et souvenirs littéraires : le cas d'André Fontainas », dans *Textyles*, 26-27 : 130-139.

Frickx, Robert & Trousson, Raymond, dir.

1988-1994 *Lettres françaises de Belgique. Dictionnaire des œuvres*, Gembloux, Duculot, 4 vol. [t. I : Le roman ; t. II : La poésie ; t. III : Le théâtre et l'essai ; t. IV : supplément 1981-1990].

Granovetter, Mark

2000 *Le Marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer.

Nouvelle Biographie nationale

1988 Bruxelles, Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, 6 vol.